

## Les missions de la Confédération

---

La Confédération Nationale de la Boulangerie-pâtisserie Française (CNBF) représente plus de 33 000 boulangers qui produisent 65% du pain en France, réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 7 milliards d'euros H.T et assurent l'insertion professionnelle de plus de 110 000 salariés.

Elle est composée de 95 syndicats départementaux et de 5 en DOM-TOM, rassemblés chaque année en Assemblée Générale, et de 22 fédérations régionales réunies en Conseil d'Administration.

Administrée par un Bureau national dont le Président est Jean-Pierre Crouzet, elle assume plusieurs rôles, parmi lesquels :

- ✓ La **défense juridique** des boulangers-pâtisseries demeure une constante du rôle de la CNBF. Elle fait entendre et aboutir les requêtes de la profession, apporte son appui aux structures départementales et régionales lors des litiges où l'intérêt de la profession l'exige. Elle a négocié en 1976 une Convention Collective Nationale qui complète les dispositions du Code du Travail et régit les relations entre salariés et employeurs de la profession. Elle veille ainsi à maintenir un paritarisme actif. Elle a mis en place des outils tels le Fonds de péréquation ou le Guide de bonnes pratiques d'hygiène en pâtisserie.
- ✓ Elle organise et gère la **formation professionnelle** du métier. L'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie (INBP) est l'outil de formation et de perfectionnement des boulangers-pâtisseries, salariés ou patrons. Il dispose également d'un laboratoire d'essai et de recherche qui travaille sur les produits et les matériels. Son centre de documentation conçoit et diffuse des informations précises sur la filière. La CNBF est à l'origine des Fonds d'Assurance Formation (FAF) qui prennent en charge tout ou partie des frais de formation, tant pour les patrons et leur conjoint que pour les salariés de leurs entreprises. Elle conçoit également des cursus de formation propres à la branche tel le Certificat de Qualification Professionnelle « Vendeur/Vendeuse Conseil en Boulangerie-Pâtisserie ». Elle siège au sein de la 7<sup>e</sup> Commission Professionnelle Consultative de l'Education Nationale, en charge de la rénovation ou de la création des diplômes nationaux de la profession (CAP, BP, Bep, Bac Pro et Mentions Complémentaires). De la même manière, elle participe aux réflexions relatives aux évolutions des diplômes spécifiques des Chambres de Métiers (Brevet de Maîtrise Boulanger, Brevet de Maîtrise Supérieur Boulanger, Brevet de Technique des Métiers Pâtisseries).
- ✓ La Confédération tient ses adhérents **informés** de l'évolution de ses travaux. Le journal de la profession, *Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie*, est un bimensuel qui suit de près l'actualité et informe ses lecteurs dans les plus courts délais. Elle assure également la **communication de la profession** car les boulangers doivent imposer leur identité et faire valoir leur image : organisation d'événements comme la Fête du Pain, création et gestion du site Le Pain en Fête, participation à des actions de communication d'ampleur nationale telles la Semaine du Goût, le Téléthon ou encore l'opération Pièces Jaunes, gestion du site Internet [www.boulangerie.org](http://www.boulangerie.org), gestion d'un centre de documentation et d'information (l'EPI, Espace Pain Information), etc. En outre, la Confédération apporte son soutien technique et conseille les syndicats départementaux dans la conception de leurs actions promotionnelles.

*D'autres missions de la Confédération et plus d'infos? cf. l'interview du Président Jean-Pierre Crouzet (rubrique Organisation syndicale de l'Espace presse).*